



Rapport d'activité 2011

Lors de la huitième réunion annuelle qui s'est tenue à Ouagadougou les 8 et 9 décembre 2010, les Membres de FRATEL ont chargé le nouveau Comité de coordination¹, présidé par M. Veselin Bozhkov, Président de la Commission de Régulation des Communications de Bulgarie (CRC), assisté du Secrétariat exécutif de FRATEL assuré par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes de France, de mettre en œuvre le plan d'action 2011, à savoir les projets suivants :

- **l'organisation d'un séminaire d'échange d'information et d'expérience ;**
- **la tenue de la neuvième réunion annuelle de FRATEL ;**
- **la mise en œuvre de la formation qualifiante en régulation des télécommunications associant des membres et partenaires de FRATEL, BADGE (Bilan d'aptitude délivré par les Grandes Ecoles) ;**
- **la mise en œuvre d'actions de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres :**
 - l'animation du site internet de FRATEL ;
 - la publication et/ou la mise en ligne de documents réalisés par le réseau (document préparatoire des séminaires ou réunions, documents de synthèses des séminaires et réunions) ;

De plus, parallèlement à ces actions organisées par le réseau, des initiatives et actions ont été réalisées par des membres dans le but de promouvoir la régulation francophone des télécommunications, en particulier :

- la 2^{ème} réunion de préparation de la CMR-12, organisée conjointement par l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) du Maroc et l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) de France.
- Participation de FRATEL à la réunion des associations régionales organisée le 19 septembre 2011 par l'UIT-D, en marge du Colloque mondiale des régulateurs (Colombie, 21-23 septembre).

Le présent document expose le bilan des réalisations depuis décembre 2010.

¹ outre le président, sont membres du Comité de coordination en tant que Vice-présidents : M. Hassoumi Zitoun, Président de l'INT de Tunisie, M. Mathurin Bako, Président de l'ARCE du Burkina Faso

I. Le séminaire d'échange d'information et d'expérience

En 2011, le séminaire de FRATEL s'est tenu à Sofia les 11 et 12 mai à l'invitation de la Commission de Régulation des Communications de Bulgarie sur « le rôle central du consommateur dans la définition des actions du régulateur ».

Le séminaire a permis de souligner le rôle que doit avoir le régulateur sectoriel concernant la protection des consommateurs et les différentes modalités de son action. Cette mission est essentielle dans le secteur des communications électroniques et de plus en plus de régulateurs l'intègrent, totalement ou partiellement, dans leur activité, en coordination avec les autres acteurs du secteur (instances en charge de la politique du secteur, associations de consommateur, ...).

70 participants se sont réunis représentant les régulateurs des télécommunications de 17 pays², des opérateurs, des consultants et le Bureau du développement de l'Union internationale des télécommunications.

Au cours des trois tables rondes, les participants ont pu échanger sur les thèmes suivants :

- Quelles compétences du régulateur vis-à-vis des consommateurs et quelle interaction avec les autres acteurs publics et associatifs dans ce domaine ?

La première table ronde a porté sur les compétences du régulateur vis-à-vis des consommateurs et l'interaction avec les autres acteurs publics et associatifs dans ce domaine. Elle a permis d'insister sur l'importance de l'information pour que les consommateurs aient les moyens de faire des choix éclairés et que l'exercice d'une concurrence loyale soit effectif, mais aussi sur l'importance de créer un dialogue régulier avec les consommateurs, les opérateurs et les autres acteurs privés et publics nationaux pour le bénéfice du consommateur.

- Comment assurer un accès équitable pour tous les consommateurs ?

La deuxième table ronde s'est concentrée sur l'accessibilité pour tous les consommateurs aux services de communications électroniques. L'approche européenne du service universel a été présentée ainsi que les différents modes d'accès aux communications électroniques (télécentres, cabines téléphoniques, centres multimédias, publiphone...), faisant parti d'un aménagement numérique du territoire efficace, mais aussi des initiatives du secteur privé, pour les personnes handicapées en particulier. Enfin, il a été rappelé que le régulateur doit participer au mieux à garantir la transparence et l'équité, en jouant un rôle de sensibilisation auprès de l'ensemble des acteurs.

- Quelles actions pour quels objectifs de régulation le régulateur peut-il mener en faveur des consommateurs ?

La troisième table ronde a illustré les différents types d'action que peut mener le régulateur en vue d'améliorer les offres faites aux consommateurs de communications électroniques et renforcer la prise en compte de leurs besoins, tels que la transparence des offres, la fluidité des marchés, la disponibilité et la qualité des services, les services à valeur ajoutée et l'accès des personnes handicapées aux services de communications électroniques, mais aussi le

² Belgique, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, France, Guinée, Mali, Maroc, Mauritanie, Moldavie, République Centrafricaine, Sénégal, Suisse, Tchad, Tunisie

renforcement des associations de consommateurs. C'est en informant le consommateur et en lui donnant la capacité d'exercer son choix, en palliant les dysfonctionnements du marché, que l'on pourra protéger efficacement le consommateur.

Une synthèse de ce séminaire réalisée par la CRC de Bulgarie a été présentée à la réunion annuelle de Conakry. L'exposé correspondant sera disponible sur le site internet du réseau (www.fratel.org).

II. La réunion annuelle

La neuvième réunion annuelle de FRATEL s'est tenue les 10 et 11 novembre à Conakry à l'invitation de l'Autorité de régulation des postes et télécommunications de Guinée (ARPT), sous la présidence de la CRC de Bulgarie et en présence de Mme Margarida Evora Sagna, représentante de la zone Afrique de l'Ouest de l'UIT. Elle a réuni plus de 60 participants, représentant 15 régulateurs membres du réseau francophone de la régulation des télécommunications et des acteurs du secteur, afin de partager leur expérience sur « la régulation à l'écoute du marché ».

Le thème retenu a été décliné au cours de trois tables-rondes.

- Convergences technologiques, intégrations verticales et horizontales : quelles conséquences pour la régulation ?

Les convergences dans le secteur des communications électroniques (télécommunications - audiovisuel et fixe- mobile) peuvent entraîner une restructuration du marché autour de quelques oligopoles composés d'entreprises intégrées limitant le jeu concurrentiel. Le régulateur doit se donner les moyens d'empêcher les acteurs d'adopter des comportements anticoncurrentiels et doit adapter sa régulation aux mutations du marché.

- Le rôle central du consommateur : quelle incidence sur la régulation symétrique ?

Le régulateur vise le développement de la concurrence au bénéfice du consommateur. Les échanges qui se sont tenus à Sofia à l'occasion du séminaire de FRATEL en mai ont montré que la transparence des offres des opérateurs est un des éléments essentiels de la fluidité du marché, qui est une condition nécessaire pour que le consommateur puisse bénéficier effectivement de la concurrence. De même, la qualité et la disponibilité des services doivent concourir à l'ouverture du choix des consommateurs entre les offres en concurrence. Plus les consommateurs occupent une place centrale dans les décisions du régulateur, plus la régulation symétrique se voit renforcée.

- Les transformations de la régulation : de l'ex-ante à l'ex-post, vers la co-régulation ?

L'arrivée de nouvelles technologies et l'expansion d'internet poussent le régulateur à repenser son action. En particulier, le régulateur doit permettre au secteur de proposer lui-même des solutions aux problèmes soulevés par son évolution, selon un modèle de régulation participative. La variété des acteurs du marché des communications électroniques conduit un régulateur efficace à réunir des groupes de travail multipartites : opérateurs, industriels,

consommateurs, État, afin d'élaborer des positions négociées qui sont ensuite traduites dans la loi et/ou dans les engagements des différents acteurs.

La réunion annuelle a été l'occasion d'élire le nouveau comité de coordination du réseau, l'ARCEP du Burkina Faso prenant la présidence pour 2012, accompagnée de deux vices présidents : la CRC de Bulgarie et l'ARPT de Guinée, qui rentre au comité cette année. Le prochain séminaire de FRATEL se tiendra au Burkina Faso au premier semestre de 2012 sur « le déploiement de la fibre optique » et la réunion annuelle, au second semestre sur « le haut et le très haut débit ».

III. Mise en œuvre du projet de formation en régulation des télécommunications

TELECOM ParisTech, l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) du Burkina Faso, l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) de France et l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) de France ont signé à nouveau en 2011 la convention permettant de mettre en œuvre la formation qualifiante en régulation des télécommunications pour les pays francophones, BADGE (Bilan d'Aptitude Délivré par les Grandes Écoles).

Ce cycle de formation est une réponse aux besoins de formation spécialisée des cadres des régulateurs et des opérateurs de l'Afrique francophone, et il contribue à une meilleure compréhension des missions des régulateurs. En outre, il confirme l'impérative nécessité de mettre l'accent sur la formation et les échanges d'expertise, les ressources humaines constituant un enjeu majeur de la régulation des marchés des télécommunications.

Cette formation a pour objectif de permettre aux participants d'approfondir les concepts de régulation économique appliqués aux télécoms, et les techniques économiques et financières pour la mise en œuvre de l'action de régulation. Les principaux aspects juridiques et les procédures caractérisant l'activité de régulation en télécommunications ont été traités.

Pour cette formation 2011, 32 participants, personnels exerçant des responsabilités importantes au sein des agences de régulation, cadres des opérateurs ou des instances de tutelle de 13 pays d'Afrique francophone³, ont suivi cette formation spécialisée sur la régulation des télécommunications à Buéa. Ce cycle de trois sessions de deux à trois semaines, soit 210 heures de cours, s'est achevé en octobre 2011. Les participants préparent la soutenance d'une thèse professionnelle qu'ils présentent en novembre 2011, pour l'obtention du brevet d'aptitude délivré par la Conférence des grandes écoles (BADGE) en régulation des télécommunications.

Participation au BADGE

	2005	2006	2007-2008	2008	2009	2010	2011
Nombre de participants	33	37	34	27	27	35	32
Nombre de pays	9	15	12	10	6	8	13

³ Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Mauritanie, Mali, Niger, République Centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo.

IV. La mise en œuvre d'actions de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres

IV. 1 L'animation du site Internet fratel.org

Le site internet de FRATEL peut être consulté à l'adresse <http://www.fratel.org>. Depuis sa création en 2003, le site a enregistré plus de 45 561 visites (33 180 visites en novembre 2010). Sont disponibles sur ces pages, la documentation produite par le Réseau concernant la régulation des télécommunications dans les pays francophones et des informations sur les activités des membres du réseau, quand celles-ci intéressent le réseau. Les documents présentés à l'occasion des séminaires et des réunions annuelles de FRATEL sont librement téléchargeables.

IV. 2 la publication et/ou la mise en ligne de documents réalisés par le réseau (document préparatoire des séminaires ou réunions, documents de synthèses des séminaires et réunions)

Une synthèse des discussions qui ont eu lieu à Sofia en mai 2011, sur « le rôle central des consommateurs dans la définition des actions du régulateur » sera présentée par la CRC de Bulgarie à la réunion annuelle de Conakry. L'exposé sera téléchargeable sur le site Fratel.org.

Les présentations de la réunion annuelle du réseau seront également disponibles en ligne avant la fin de l'année 2011.

V. La valorisation des activités du réseau et de ses membres, et de la régulation francophone des télécommunications

V. I « La 2^{ème} réunion de préparation à la CMR-12 » organisée par l'ANRT du Maroc et l'ANFR de France

La coopération entre les pays francophones a été un élément essentiel du succès de la Conférence mondiale des Radiocommunications (CMR) de 2007. Afin de relancer cette dynamique pour la CMR-12, l'Agence nationale des fréquences (ANFR) a organisé une première réunion de préparation à la CMR-12 en collaboration avec l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) du Maroc, et avec le concours de l'Agence de coopération technique internationale des ministères chargés de l'économie et du budget (ADETEF).

Cette première réunion a eu lieu les jeudi 10 et vendredi 11 février 2011 à Montreuil. Elle a été l'occasion de faire un point d'étape de la préparation des points à l'ordre du jour de la CMR-12 en réunissant 105 participants de 22 pays (Algérie, Andorre, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, France, Niger, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo et Tunisie) et de 15 organismes ou entreprises du secteur (Andorra Telecom, Djibouti Telecom, Bouygues Telecom, SFR, France Telecom Orange, Alcatel Lucent, Thomson Broadcast, Rezocom, EADS Astrium, LS Telecom, URSI France, CNES, BPCI, Union africaine des Télécommunications et Business Consulting International).

V. II Participation de FRATEL à la réunion des associations régionales organisée le 19 septembre 2011 par l'UIT-D, en marge du Colloque mondiale des régulateurs (Colombie, 21-23 novembre 2011).

Comme chaque année depuis sa création, FRATEL a participé à la réunion des associations de régulateurs de l'UIT, organisée en marge du Colloque mondial des régulateurs et qui s'est tenu cette année du 21 au 23 septembre.

Pour cette réunion, FRATEL était représenté par Mme Marguerite Ouedraogo Bonane, Membre du conseil de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du Burkina Faso (ARCEP), accompagnée de MM. Souleymane Tamboura et Dieudonné Wema. Une délégation de l'ARPT de Guinée a également souhaité participer au débat en tant que membre de FRATEL : M. Diaby Moustapha Mamy, Directeur général, et M. Cherif Antigou, Directeur des relations extérieures et de la coopération Internationale.